



ALTERNATIVES ^{#10}

Magazine d'information des services publics des déchets • Mars 2025

**L'animateur
prévention**

8

**Les éco-organismes :
acteurs du recyclage**

10

**Le jardin
sans déchet**

17

VOS CONTACTS

par compétences



Collecte

www.lerouillacais.fr

05 45 96 99 40

Prévention et traitement

Calitom



calitom

Prévention, collecte et traitement

www.calitom.com

N°Vert : 0 800 500 429



Prévention et collecte

www.grand-cognac.fr

05 45 36 64 30

Traitement

Calitom



Prévention et collecte

www.ppmv.grandangouleme.fr

N°Vert : 0 800 77 99 20

Traitement

Calitom

Alternatives

Magazine d'information des services public des déchets

Renseignements liés à la publication : N° vert 0 800 500 429 -

www.calitom.com - Facebook @Calitom16

Plusieurs collectivités agissent sur le département de la Charente en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets. Selon la nature des renseignements recherchés, contacter la collectivité de référence mentionnée sur la carte. Les articles de ce magazine précisent si nécessaire toute particularité de territoire.

- **Directeur de publication du magazine** : Michaël Laville
- **Rédaction et mise en page** : service communication Calitom
- **Photos** : Calitom, AdobeStock, GrandAngoulême
- **Impression** : Fabrègue - 195 000 exemplaires
- **Périodicité** : 3 fois par an
- **Dépôt légal** : mars 2025
- **ISSN** : 2825-1172
- **Éditeur** : Calitom, 19 rte du Lac des Saules, ZE la Braconne, 16600 Mornac.





Rester soudés sur LES OBJECTIFS DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION ET DE TRI

En plus d'amorcer une accélération du tri des déchets alimentaires, limiter les produits à usage unique, développer le réemploi... la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), promulguée en 2020, a également permis d'étendre les filières à responsabilité élargie du producteur.

Ce principe "pollueur-payeur" défendu de longues années par les élus et collectivités, qui militent au niveau national en faveur de la responsabilisation des producteurs et distributeurs, implique enfin plus largement les metteurs sur le marché.

En Charente, les habitants n'ont cessé d'améliorer leurs gestes de tri, de compostage et ont réussi à réduire considérablement leurs ordures ménagères, d'une trentaine de kilos par habitant. Toutefois, si les déchets sont mieux triés, le volume global ne diminue pas comme il le devrait.

Essor du commerce en ligne, de la consommation rapide, des emballages et produits composés de matières complexes, des produits technologiques... continue de peser lourdement dans nos déchets.

Pris en étau entre ses convictions et les produits qui lui sont proposés, le citoyen ne doit pas être seul à se mobiliser face aux enjeux écologiques. Tous les acteurs doivent agir en synergie et en responsabilité, et notamment les metteurs sur le marché.

La cohérence de cet engagement départemental en faveur de la politique de prévention et de réduction des déchets demeure un cap commun, coordonné par Calitom dans le cadre du programme J'agis pour Réduire, tout comme l'organisation des filières de recyclage et de valorisation.

Pour autant, le modèle "pollueur-payeur" doit encore progresser, permettre une participation plus juste et assumée des producteurs apportant une réponse efficace à l'attente de produits et emballages plus vertueux.

Michaël LAVILLE,
Président de Calitom

SOMMAIRE

Mars 2025

06

LES ACTUS

**Accès aux pôles de valorisation de Calitom :
le Pass Valo obligatoire**

08

FICHE MÉTIER

**L'animateur de prévention,
au service de la réduction des déchets**

10

LE DOSSIER

**Les éco-organismes :
acteurs complémentaires du recyclage**

14

DANS LES TERRITOIRES

**Mansle : une année de sensibilisation des enfants
à l'impact des déchets sur l'océan**

15

ZOOM SUR

La facturation du coût des déchets

17

UN PAS DE + VERS LE ZÉRO DÉCHET

Le jardin sans déchet

18

INITIATIVES LOCALES

Le pressing Créa Sait Faire



2 octobre 2024

Accueil du Président de l'Ademe, Sylvain WASERMAN et ses équipes, à Angoulême pour une réunion autour du schéma de collecte incitative développé par Calitom.



10 décembre 2024

Charentais de l'année : remise du prix développement durable aux étudiants de STAPS



Du 5 au 27 novembre 2024

Exposition "Aventure Zéro Déchet" à la médiathèque l'Alpha à Angoulême



28 septembre 2024

Sensibilisation au tri des déchets alimentaires à Angoulême

Prévention



Accès aux déchèteries de Calitom : le Pass Valo obligatoire

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les 22 pôles de valorisation (déchèteries) de Calitom sont accessibles sur présentation obligatoire du Pass Valo. Gratuite, cette carte d'accès permet d'identifier personnellement chaque usager.

Cette évolution a pour objectif de limiter les apports de déchets d'habitants des départements voisins qui profitent de la gratuité des sites charentais, et d'éviter les agressions verbales et physiques subies par les agents de valorisation de la part de certains usagers.

Le nombre de passages n'est pas limité et les apports de déchets autorisés restent les mêmes que ceux fixés par le règlement.

Vous habitez sur GrandAngoulême ou Grand Cognac ? L'accès aux sites localisés sur ces deux agglomérations reste inchangé. Seul un Pass Valo sera requis si vous vous rendez sur les sites de Calitom pour déposer vos déchets.

Pour obtenir le Pass Valo : par internet via le site calitom.ecocito.com ou par courrier en retournant les documents téléchargeables sur calitom.com.

Fin de la reprise des pneus à GrandAngoulême

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les pneus ne sont plus repris sur les 7 pôles de valorisation de GrandAngoulême. Les particuliers ont la possibilité de déposer gratuitement jusqu'à 8 pneus usagés par an chez un distributeur dont la surface est supérieure à 250 m², sans obligation d'achat de nouveaux pneus. En dernier recours, il est possible d'apporter ses pneus sur 3 pôles de Calitom, à des dates précises et selon des conditions spécifiques. Infos sur www.calitom.com

Nouveautés à la recyclerie

Désormais, des appareils électroménagers d'occasion reconditionnés et garantis 2 ans sont proposés à la vente à la recyclerie "La Boutique Calitom" à Poullignac, grâce à un partenariat avec l'association Envie Charente.

Centre de tri départemental Atrion

Plusieurs mois de fermeture pour des travaux de modernisation

Depuis début janvier, le centre de tri départemental des emballages et papiers recyclables fait l'objet de travaux de restructuration et de modernisation de la chaîne de tri et de conditionnement, entraînant une fermeture temporaire de quelques mois.

Des aménagements nécessaires pour adapter le site aux nouvelles technologies, maintenir les performances de valorisation des matériaux exigées par Citéo et continuer à percevoir les soutiens financiers qui en découlent. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2026, les standards de tri Citéo, l'éco-organisme en charge de la filière du recyclage des emballages et papier, évoluent. Ils répondent aussi aux objectifs nationaux de recyclage fixés à 60 % minimum d'ici 2030 et 65 % à l'horizon 2035.

Équipé d'un process technique et d'une chaîne de tri conçus en 2014, le centre doit s'adapter aux évolutions techniques et réglementaires.

Dans l'attente de sa réouverture, le site de traitement des sacs noirs Valoparc se visite.



Le site internet calitom.com évolue. Retrouvez plus facilement, dès la page d'accueil, l'accès à toutes vos démarches et vos jours de collecte par commune.



National

Loi Anti-gaspillage pour une Économie Circulaire :

ce qui évolue au 1^{er} janvier 2025

Parmi les mesures fixées par la loi de 2020 qui vise à lutter contre le gaspillage sous toutes ses formes, plusieurs prennent effet cette année :

- **La réduction de 20% des emballages plastiques** à usage unique (dont au minimum la moitié via le réemploi) ;

- **L'ajout d'un filtre à microfibrilles plastiques** sur les lave-linges neufs pour limiter la dispersion des micro-plastiques ;

- **La généralisation des poubelles de tri** des emballages dans l'espace public pour améliorer la collecte et le recyclage en dehors de la maison ;

- **La mise en place d'une nouvelle filière pollueur-payeur** pour l'ensemble des emballages industriels et commerciaux.

+60 %

DE VÊTEMENTS
CONSOMMÉS EN 15 ANS
Privilégiez la seconde main !



L'ANIMATEUR DE PRÉVENTION au service de la réduction des déchets



Alors que le Programme Local de Prévention des Déchets et la réglementation définissent des objectifs précis de réduction, les animateurs de prévention accompagnent les collectivités, les associations et les habitants à produire moins de déchets et à adopter de nouveaux gestes.

Que ce soit par la réalisation de formations, l'accompagnement au sein des structures, des animations grand public, des défis citoyens... ils organisent et développent sur les différents territoires du département des temps de sensibilisation et des événements autour de la prévention et la réduction des déchets. Par leur pédagogie, leurs outils et leurs connaissances en matière d'environnement et de gestion des déchets, ils accompagnent au changement pour tendre vers des pratiques plus durables. Pour cela, ils apportent des informations, des éléments de compréhension pour aider chacun à faire ses choix et si possible, agir concrètement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

CONSIGNES

Les interventions s'articulent autour de plusieurs thématiques selon les objectifs et les besoins.

Associations, structures d'insertion, particuliers, professionnels de l'enfance... Une diversité de publics et de projets menés.

CONSÉQUENCES

La consommation responsable (achat en vrac, local, anti-gaspi, éco-labels...), la réparation et le réemploi (réparer soi-même ou orienter vers les professionnels qualifiés), l'alimentation (anti-gaspi, tri des biodéchets, conservation des aliments...), l'hygiène-cosmétique (faire ses produits soi-même, éviter les produits dangereux...) et les textiles (règles zéro déchet, couches lavables, mode...).

La formation des assistantes maternelles du département à l'utilisation des changes lavables, les défis famille zéro-déchet, la formation des associations à l'organisation de manifestations éco-responsables, l'accompagnement des bénévoles associatifs, les Missions Locales de Confolens et Barbezieux, les Eco-Défis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat...

PETITS MOTS croisés

Si Calitom coordonne le programme de prévention à l'échelle départementale, chaque collectivité (Calitom, GrandAngoulême et Grand Cognac) dispose de son propre service prévention afin d'animer et déployer les actions localement sur le terrain auprès des structures, des mairies, des habitants.



Si nous initiions des projets locaux ou départementaux, nous intervenons également pour les établissements qui nous contactent et souhaitent être accompagnés dans une démarche de réduction des déchets. Selon leurs besoins, nous déroulons un programme personnalisé d'au moins 5 séances qui comprend la formation des salariés en interne pour l'ancrage des messages dans leurs pratiques, la formation des intervenants extérieurs et une visite de site de traitement. Nous leur apportons aussi des pistes d'amélioration. Pour amener vers le changement et susciter l'intérêt, nous utilisons 3 portes d'entrée différentes, chacun étant plus réceptif à l'une ou l'autre : la santé, l'environnement, les coûts financiers. Si nous visons le changement de pratique au travers de nos interventions, c'est un métier qui demande un grande humilité, de savoir s'adapter et se remettre en question. Nous ne sommes pas tous au même niveau sur ce sujet. Chacun va à son rythme et fait ce qu'il peut, sans injonction. On ne peut forcer qui que ce soit à changer mais simplement permettre à chacun de pouvoir choisir et agir avec des clés de compréhension.



Estelle BODET, Calitom

Chargée de mission animation des territoires



RAPPEL



8 grands enjeux de réduction des déchets définis dans le Programme Local de Prévention départemental.



Toutes les subventions (protections, broyeurs...) pour adopter des alternatives sur jagispourreduire.com



Plein de conseils et d'astuces... pour réduire vos déchets sur jagispourreduire.com

SELON VOTRE COMMUNE DE RÉSIDENCE, CONTACTEZ POUR VOS PROJETS PRÉVENTION :

▪ **Calitom** : au 0 800 500 429 ou via www.calitom.com

▪ **GrandAngoulême** : au 0 800 77 99 20 ou via www.ppmv.grandangouleme.fr

▪ **Grand Cognac** : au 05 45 36 64 30 ou via www.grand-cognac.fr

Les éco-organismes acteurs complémentaires du recyclage

Les éco-organismes ont été introduits en France dans les années 90 avec l'adoption de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Cette initiative a été mise en place pour encourager l'économie circulaire et réduire notre impact environnemental. Sont alors apparus pour les consommateurs des logos et une contribution financière appelée éco-participation présente sur les étiquettes de certains objets et produits du quotidien.

▪ Le principe pollueur-payeur

Le concept des éco-organismes repose sur le principe pollueur-payeur. Ceci prévoit que les entreprises d'une même filière qui mettent sur le marché des produits potentiellement polluants doivent s'organiser collectivement pour contribuer financièrement et/ou techniquement à la gestion de ces articles lorsqu'ils arriveront en fin de vie.

« Les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci sont supportés par le pollueur. »

Principe juridique et économique régie par l'article L. 110-1 du Code de l'environnement

Agréés par l'État selon des cahiers de charges précis, les éco-organismes ont chacun pour mission d'augmenter les performances de recyclage de leurs produits, d'alléger les collectivités de tout ou partie de leurs coûts de gestion et de réduire les volumes et impacts de leurs produits.

Ces actions sont financées par le prélèvement d'une participation pour chaque produit vendu.



Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Historiquement, parmi les premières filières REP organisée

- celle des emballages et papiers recyclables

- mise en place depuis les débuts de la collecte sélective

Activité des filières REP en 2022 en France



21,9 MT

DE PRODUITS MIS SUR LE MARCHÉ



10,1 MT

DE PRODUITS ET DÉCHETS COLLECTÉS



8,3 MT

DE DÉCHETS RECYCLÉS



▪ Zoom sur l'éco-participation et l'éco-contribution

Montant de quelques centimes à quelques dizaines d'euros intégrés au prix de vente. Ce montant peut être directement internalisé ou figurer de manière visible et séparée sur les étiquettes et factures des produits.

*Exemple :
Sur une lampe à 6€,
une éco-participation
de 0,10€ est incluse.*



Barème fixé par chaque filière dépendant de la famille du produit et du type de traitement qu'il nécessite.

Cette participation est versée dans un premier temps aux producteurs puis à l'éco-organisme concerné qui l'utilisera dans le cadre des missions qui lui ont été fixées.

Ainsi, le traitement de ce futur déchet repose sur son consommateur.

▪ Les différentes formes de collecte organisées par les éco-organismes



POINTS DE COLLECTE

La mise en place de leurs propres points de collecte.

Exemple : les bornes textiles sur les communes, ou encore les box de tri à l'entrée des grandes surfaces (piles, lampes, petits appareils électroniques...).



REVENDEURS ET MAGASINS SPÉCIALISÉS

La possibilité de rapporter aux vendeurs, revendeurs ou grandes surfaces correspondants les gros appareils électriques et électroniques, mobilier, pneus, déchets soins...



PÔLES DE VALORISATION (DÉCHÈTERIES)

L'évacuation et la valorisation peuvent être soit intégralement effectuées aux frais de l'éco-organisme, soit réalisées par la collectivité avec, en retour, des compensations financières couvrant tout ou partie des coûts de ces activités. Ces prises en charge sont financées au moyen des éco-participations collectées en amont.

▪ Une diversité d'éco-organismes

Aujourd'hui, de nombreuses filières REP et une vingtaine d'éco-organismes se sont développés : le textile d'habillement, linge de maison et chaussures, l'ameublement, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les piles et accumulateurs, les produits chimiques, les huiles, les médicaments non-utilisés, les pneus...

Depuis 2022, sont venus renforcer et compléter ce principe : les filières des articles de bricolage et de jardin, des articles de sport, des jouets, des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment.

▪ Les bons gestes du consommateur

Une part de déchets sous filières REP échappe encore au tri proposé par les éco-organismes et collectivités.



NOUVEAUTÉ

Les pneus usagés peuvent être rapportés chez les distributeurs (garagistes, magasins auto...).



RAPPEL

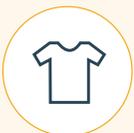
Les médicaments non utilisés et les déchets de soins (piquants, coupants ou tranchants) sont à rapporter dans les pharmacies qui fournissent gratuitement des boîtes hermétiques.

1 pour 1,

la reprise en magasin

Les solutions de collecte proposées par les éco-organismes sont à privilégier à l'apport des déchets dans les pôles de valorisation (déchèteries). 1 - les bornes de dépôt. 2 - le un pour un : lors de l'achat d'un équipement, le commerçant a l'obligation de reprendre votre ancien équipement. 3 - la reprise sans obligation d'achat est également possible.

Localiser les points de collecte des filières REP et les solutions de reprise proposées



Textile d'habillement, linge de maison et chaussures
refashion.fr



Piles et accumulateurs
corepile.fr



Ameublement
ecomaison.com



Déchets d'équipements électriques et électroniques - lampes
ecosystem.eco



Déchets de soins en automédication
dastri.com



Produits toxiques
ecodds.com

— Si la reprise en magasin n'est pas possible, les collectivités assurent la collecte et le traitement.



Rencontre

Frédéric QUINTART, Directeur Régional Ouest de Citeo, est l'interlocuteur de Calitom pour l'ensemble de l'activité départementale de collecte et de tri des emballages ménagers et papiers recyclables en Charente. Si l'axe principal de l'éco-organisme est le recyclage, il est aussi acteur de la réduction et du réemploi...

Citeo accompagne aussi la Charente dans

l'équipement des charentais en bacs individuels,

la modernisation du process du centre de tri d'Atrion à Mornac...

De quelle manière Citeo soutient les collectivités et Calitom ?

Citeo a privilégié l'accompagnement financier à travers des soutiens liés aux tonnages triés et recyclés. Plus on trie, mieux on trie, plus on perçoit d'aides. Ces montants sont définis par des barèmes variant selon la nature des matériaux (plastique, carton, acier...). Pour améliorer les quantités et la qualité du tri, nous incitons également à l'innovation. Des soutiens financiers spécifiques sont aussi proposés aux collectivités et entreprises lors d'appels à manifestation d'intérêt et d'appels à projets expérimentant de nouvelles pratiques ou leviers.

Avez-vous la capacité d'agir sur les emballages eux-mêmes ?

L'éco-conception, la recyclabilité et l'intégration des matières recyclées dans les nouveaux produits font aussi partie intégrante de nos missions. Nos équipes travaillent notamment sur le juste emballage, la suppression de ce qui est inutile aux fonctions essentielles de conservation, de sécurité alimentaire, de transport. Pour cela, une partie des contributions des entreprises pour chaque emballage mis sur le marché est dédiée à la réduction des emballages, au réemploi, à la recherche et au développement ainsi qu'à la sensibilisation. Plus de 20 000 industriels sont engagés et accompagnés. Et, 1,5 millions € seront consacrés en 2025 aux nouvelles solutions technologiques, au développement de filières et usines de reprise de matériaux complexes, pas encore recyclés...

Comment avoir l'assurance que les matières sont bien recyclées ?

Tous les emballages et papiers triés sont tracés de leur collecte, leur passage sur les centres de tri jusqu'à leur transformation. Des certificats de recyclage garantissent que les matériaux ont été correctement orientés vers les bonnes filières de recyclage. En France (80% des tonnages), en Europe ou potentiellement en dehors des frontières européennes (0,5%), tous les repreneurs sont soumis à la même exigence de contrôle de notre part.

Les objectifs et orientations de Citeo pour les années à venir.

Citeo vise une économie 100% circulaire du recyclage des emballages et papiers. Pour atteindre ce niveau de performance, il faut capter et recycler davantage, dynamiser et faire progresser tous les gestes de tri, dans la cuisine, la salle de bain, à la maison, en dehors du foyer.

Pour aller plus loin, recevoir des conseils, participer à des défis, rendez-vous sur : on-ne-lache-rien.citeo.com



DANS LES TERRITOIRES



Mansle : une année de sensibilisation des enfants à l'impact des déchets sur l'océan

Tout au long de l'année scolaire 2024/2025, deux classes de l'école primaire Jean de la Fontaine et deux du collège Alfred-Renoleau à Mansle-les-Fontaines ont été retenues pour participer à un projet autour du fleuve et des déchets en collaboration avec Territoires Environnement Océan de la Rochelle et Calitom.

Inviter les élèves à prendre conscience de l'impact sur la mer des déchets rejetés par les fleuves, dont la Charente : c'est le sens des animations et projets portés.

Marquage des bouches d'égout pour signaler que les déchets jetés au sol finissent à la mer, ateliers de sensibilisation, installation de bacs à crues en bord de Charente pour recueillir les déchets, visite de Territoires Environnement Océan à Rochefort et du centre de tri Atrion... L'année d'apprentissage se clôturera par la

réalisation par les élèves de leur propre exposition, après que les œuvres de "Sondes Océanes", créées par un artiste plasticien à partir de déchets plastiques de la mer se soient invitées dans différents lieux de Mansle en automne dernier.



CDC de Rouillac : un kit de naissance pour les parents du territoire

Depuis le 1^{er} janvier, les nouveaux parents et bébés de la CDC du Rouillacais se voient remettre un kit naissance. Livre de la médiathèque, peluche faite par des couturières du Rouillacais, plaid, places de concert à La Palène... plusieurs cadeaux locaux dans la mesure du possible sont offerts pour faire le lien avec le territoire. Parmi eux, Calitom via le programme J'agis Pour réduire fournit des lingettes lavables pouvant servir à la toilette ou au change des bébés. Un outil de sensibilisation pour réduire l'utilisation de textiles jetables et inciter à adopter de nouvelles habitudes.



Les Écodéfis en Sud-Charente

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a renouvelé le programme des Écodéfis pour les artisans et commerçants (garagiste, fleuriste, boulanger...) des CDC des 4B et Lavalette-Tude-Dronne. Objectif : mettre en place des actions en faveur de la transition écologique et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en vue d'une labellisation. Dans ce cadre, Calitom apporte son soutien à la réduction des déchets (sacs à pain pour les boulangers, filières de recyclage pour les garagistes, points de vigilance...). Bilan en septembre !

ZOOM SUR

La facturation du coût des déchets

Chaque année, les collectivités en charge de la gestion des déchets appellent auprès de leurs communes adhérentes des participations qui correspondent aux coûts des services apportés à la population. Découvrez comment sont fixés ces appels à participation.

1 PRÉPARATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE

Basée sur les dépenses et recettes de l'ensemble des activités et services réalisés (carburant des bennes, fournitures de sacs, de bacs, électricité des sites, traitements de rejets polluants...)

POUR CONNAITRE
LES COMPÉTENCES GÉRÉES
OU DÉLÉGUÉES DE
VOTRE COLLECTIVITÉ
RENDEZ-VOUS PAGE 2

2 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Coût de collecte
par habitant

Coût de traitement
par tonne produite

Les appels à participation

Les collectivités en charge de la gestion des déchets émettent l'équivalent d'une facture à leurs collectivités adhérentes couvrant les dépenses pour leurs habitants.



Ordures
ménagères



Collecte
sélective



Verre



Pôles de
valorisation

3 DÉTERMINATION DU MODE DE FACTURATION

Il existe 2 systèmes de prélèvement auprès de la population :



**Taxe d'Enlèvement
d'Ordures Ménagères**
basée sur la valeur
locative du logement
occupé

ou



Redevance (REOM)
Calculée en fonction
de la quantité de
déchets estimée en
fonction du nombre
de personnes censées
occuper le logement

POURQUOI DES DIFFÉRENCES DE TARIFS D'UN HABITANT À UN AUTRE ?

Des écarts existent entre 2 maisons identiques sur 2 communes différentes. Le montant payé par chacun dépend du mode de facturation, des taux votés par les collectivités, de la production de déchets sur le territoire d'habitation...

TEOM

Principalement utilisée en Charente, la TEOM figure sur l'avis de taxe foncière reçue par les propriétaires.

4 COLLECTE DES FONDS PAR LE TRÉSOR PUBLIC

LES BONNES PRATIQUES

COMPOSTAGE COLLECTIF : ATTENTION AUX INDÉSIRABLES



Vous utilisez un point de compostage collectif ou public pour valoriser vos restes alimentaires ? Certaines règles simples nécessitent d'être respectées.

Le compostage est avant tout une pratique. Pour que le processus de transformation des déchets alimentaires en compost se fasse correctement, les consignes doivent être respectées.

Ne doivent pas être mis dans le composteur partagé : les sacs en plastique ou compostables, les os, les arêtes de poisson, les coquillages et crustacés, les cendres, les litières, les végétaux, la viande...

Les déchets alimentaires compostables : petits restes de repas, épluchures et restes de fruits et légumes, marc de café, thé, filtres et sachets en papier...

COUCHES, PROTECTIONS... OÙ LES JETER ?



Qu'il s'agisse des couches pour enfants ou pour adultes, des protections hygiéniques pour les femmes et pour les hommes, qu'il y ait du plastique ou non, elles ne se recyclent pas.

N'étant ni un emballage recyclable, ni un déchet valorisable ou compostable, elles sont à mettre dans votre sac noir ou transparent.

A savoir : le programme J'agis pour Réduire apporte des soutiens financiers à l'achat de protections hygiéniques réutilisables (pour homme et pour femme), et de changes lavables (particuliers et assistantes maternelles).

Toutes les infos sur le site jagispourreduire.com



Un doute ?
www.calitom.com
www.pluspropremaville.fr

Les restes alimentaires non compostables

Les os, arêtes de poisson, coquillages et crustacés... ne se compostent pas. Alors où les jetez ?

Les coquilles d'huîtres peuvent être déposées dans les pôles de valorisation (déchèteries), dans la benne gravat. Pour les os, arêtes de poisson, restes de viande, crustacés..., vous pouvez les jeter dans votre sac noir ou transparent ou dans les bornes à biodéchets pour les habitants de GrandAngoulême.



UN PAS DE + vers le zéro déchet

JARDIN SANS DÉCHET

Lorsque ce qui nous semble être des déchets verts devient une ressource au jardin. Tontes, feuilles, tailles de haies... Autant de végétaux qui s'accumulent. Voici quelques astuces pour réduire vos déplacements en pôle de valorisation (déchèterie) et limiter l'entretien de vos espaces paysagers et potagers !

Broyer les branches

- Pour de petits volumes, vous pouvez broyer vos tailles de haies fraîches (jusqu'à 1 cm de diamètre maximum) avec une tondeuse. Ce broyat peut être utilisé sous forme de paillis.
- Pour de plus importants volumes, vous pouvez les broyer avec un broyeur de végétaux

Pratiquer le mulching

- Adopter la tonte qui consiste à laisser sur place l'herbe finement coupée. Sa décomposition naturelle apporte au sol des éléments nutritifs et maintient une bonne humidité.
- Opter pour la tonte haute qui renforce l'enracinement du gazon et sa résistance à la sécheresse.



Pailler les sols

- Couvrir vos parterres et vos massifs de tontes de pelouse, feuillages, broyats... pour les protéger du gel et de la sécheresse, tout en limitant la pousse des plantes indésirables.

Composter les végétaux

- Déposer dans votre composteur ou en tas au fond de votre jardin vos végétaux associés à vos déchets alimentaires.

Le compost obtenu est un excellent amendement organique pour vos fleurs, vos plantations et votre potager...

Des subventions J'agis pour Réduire



Poules et
poulaillers



Arrachage de haies
(thuyas, cyprès, laurier)



Broyage
(prestation
ou achat)



Achat d'essences
à croissance lente
(selon la liste établie)



Lombricomposteur
et vers



► Pour connaître les modalités,
jagispourreduire.com/actus-outils/soutiens-financiers

► Les demandes de subvention se réalisent sur le portail dédié :
subvention.calitom.com

Le pressing Créa Sait Fer



Première lauréate de la 5^{ème} édition du concours "J'agis pour réduire", Marie-Laure COUTAND, gérante du pressing Créa Sait Fer à Chalais, s'est vue remettre le Grand Prix du Jury. Au-delà de nettoyer des vêtements, ce pressing éco-responsable et innovant propose des prestations pour réduire ses déchets et réparer, allant dans le sens de la durabilité.

Q. Avez-vous toujours été dans une démarche d'éco-responsabilité ?

R. Quand j'ai repris le pressing en 2018, il était équipé d'une machine pour le nettoyage à sec au perchloréthylène.

J'ai investi dans une machine qui fonctionnait avec un hydrocarbure, mais l'utilisation de produits dangereux, de détachant à base de solvants, avec gants, sur-lunette, cabine de détachage... m'a vite interrogée pour ma santé et l'impact environnemental. J'ai donc décidé de me former et m'équiper à l'aqua-nettoyage et l'utilisation de lessives végétales et de détachants plus respectueux. J'ai investi dans de nouvelles machines moins énergivores. Parallèlement, j'ai souhaité faire bénéficier à mes clients de mes lessives professionnelles, végétales et concentrées en créant un bar à lessives



Si les pressings sont vus comme de très gros pollueurs à cause des produits nocifs utilisés, il existe des solutions alternatives. Si j'ai réussi à le faire, ça peut fonctionner pour d'autres également.



pour les vendre en vrac. Fini les bidons jetables, ce qui diminue les déchets plastiques.

Q. Vous développez d'autres prestations ?

R. Depuis décembre 2023, je propose à mes clients la réparation de vêtements. Ce service est labellisé "Refashion" ce qui leur permet, grâce au bonus réparation, une prise en charge financière partielle.

Ils n'ont aucune démarche à réaliser, je me charge de tout. Les clients paient uniquement la différence. Beaucoup sont séduits par cette possibilité qui leur permet de prolonger la durée de vie de leurs vêtements, à petits prix. En 2024, 50 kg de vêtements ont ainsi été sauvés ! Je réalise aussi des produits zéro déchet : éponges, lingettes, essuie-tout, charlottes à saladier, sacs à vrac,

cahier d'activités... L'idée étant de privilégier le lavable au jetable.

Q. D'ailleurs, le projet présenté au concours va aussi dans ce sens ?

R. Effectivement, toujours dans l'optique de réduire les déchets, j'ai arrêté depuis janvier 2024 de fournir des housses en plastique pour les vêtements, couettes et la blanchisserie. Ce qui représente 100 kg de déchets évités sur une année ! A la place, j'aimerais développer des housses et sacs en tissus personnalisés, réutilisables et lavables, qui pourraient être consignés ou à acheter. J'ai réalisé 3 prototypes. Le prix reçu pour le concours va donc me permettre d'acheter le matériel nécessaire pour réaliser et personnaliser 300 housses dans un premier temps. Pour le tissu, je me suis fournie en toile de parachute auprès de Tactical Genetics, qui a participé au concours et propose notamment du textile militaire de seconde main. Je me suis aussi équipée d'un ordinateur grâce à Korum qui fournit des équipements reconditionnés. Le concours m'aura permis de faire de belles rencontres.

Q. Montrez-vous la voie à d'autres pressings pour agir différemment ?

R. Les pressings sont vus comme de très gros pollueurs à cause des produits nocifs pour la santé et l'environnement utilisés (solvants, hydrocarbure...). Mais il existe des solutions alternatives plus respectueuses qui limitent notre impact et que les clients accueillent favorablement. Si j'ai réussi à le faire, ça peut fonctionner pour d'autres également. J'espère donc que ces initiatives pourront faire évoluer le métier. Je me tiens à disposition de ceux qui ont des questions ou sont intéressés afin de les aider. Je suis convaincue que chaque initiative individuelle ou collective qui préserve l'environnement participe à l'information et à la prise de conscience d'une partie de la population qui n'est pas encore mobilisée.

Interview de Marie-Laure COUTAND

Gérante de Créa Sait Fer
Facebook et Instagram : Créa-Sait-Fer

En savoir plus

3 lauréats lors du concours J'agis pour Réduire

Ce concours encourage les entreprises charentaises qui portent des projets en matière de prévention, réduction des déchets et d'économie circulaire.

KORUM prix "j'agis pour réduire les déchets chez mes clients"

Spécialisée dans le reconditionnement de matériel informatique, Korum propose des serveurs et équipements reconditionnés aux professionnels, leur permettant ainsi de réduire leur empreinte numérique tout en faisant un geste concret pour la planète.

Site internet :
<https://reloadit.fr/>

BALANCE TON BOIS CONCEPT prix "j'agis pour réduire mes déchets"

Cette entreprise transforme le bois destiné à être jeté en créations design, comme des têtes de lit modulables et personnalisables, alliant design et écoresponsabilité.

Pages Facebook et Instagram :
Balance Ton Bois

**Les anciennes
chaussettes
de Colette**

**c'est la nouvelle
raquette
de Juliette**

Vos vêtements ont de l'avenir.

Donnez-les.

Les textiles et chaussures non réutilisables, c'est-à-dire qui ne seront plus portés ni utilisés dans leur fonction d'origine, seront recyclés en énergie ou nouvelle matière première et pourront devenir du nouveau fil ou encore de nouveaux matériaux pour une autre industrie (bâtiment, plasturgie, automobile,...).



**Déposez vos vêtements,
linge de maison et
chaussures dans
un point d'apport.**

calitom



Tous les pôles de valorisation sont équipés de points de collecte : rendez-vous sur les cartes interactives de www.calitom.com, www.ppmv.grandangouleme.fr ou www.grand-cognac.fr pour les retrouver.

Le bon geste en 2 étapes



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.